

CHAUX



LE BULLETIN

J' 
MA
COMMUNE

SOMMAIRE

- 2- LE MOT DU MAIRE
- 3- MAIRIE DE CHAUX
- 4- STATION D'EPURATION
- 5- SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU
- 8- LES PIMPRENELLES
- 9- JOURNEE DE L'ARBRE
- 10- LES TALENTS DE CHAUX
- 12- HISTOIRE DE CHAUX
- 13- CHAUX BIZZ
- 15- CHAUX-VILLAGE-PATRIMOINE
- 16- CHAUX-DISTRIPAIN
- 16- REPAS DES AINES
- 17- LUMIERES DE NOEL
- 18- RUBRIQUE PRATIQUE ET CIVISME
- 19- ARTISANS & PROFESSIONS LIBERALES
- 20- ETAT-CIVIL



LE MOT DU MAIRE



Comment ne pas revenir sur cette nuit tragique du vendredi 13 novembre au cours de laquelle 130 personnes ont perdu la vie à PARIS et SAINT DENIS.

Nous pensons à elles, à ces femmes, à ces hommes qui ont été lâchement assassinés, d'autres blessés, traumatisés à vie. Nous pensons à leurs familles, plongées dans un indicible chagrin.

Ces attentats, actes de guerre, concernent tous les Français où qu'ils vivent sur le territoire, parce que c'est la FRANCE toute entière qui a été attaquée en raison de ce qu'elle représente, des valeurs qu'elle porte, du combat qu'elle mène pour éradiquer le terrorisme et tout simplement pour ce que nous sommes.

Nous ne pourrions pas oublier, restons tous unis, faisons cause commune pour les valeurs de la République, pour la République et pour que la FRANCE reste un Pays de liberté.

.....oooooOOOOOooooo.....

La « Commune » est le cœur vivant et actif de la démocratie de proximité.

En Côte d'Or, les communes et leurs communautés, ce sont :

345 écoles élémentaires et 240 écoles maternelles,
300 Plans Locaux d'Urbanisme (P.L.U.) ou cartes communales,
60 m² d'eau potable par an et par habitant,
270 000 tonnes de déchets ménagers par an,
2 300 éléments de patrimoine bâti répertoriés à entretenir,
120 000 hectares de forêts communales,
1 000 installations sportives,
des équipements culturels, sociaux, des réseaux, de la voirie, etc...
des documents d'état civil, sécurité et salubrité publique, élections, etc...



C'est vers la Mairie que les habitants se tournent lorsqu'ils déposent un dossier pour obtenir un document d'urbanisme, ne s'entendent pas avec leurs voisins, si une rue n'est pas ou mal entretenue, si une poubelle n'est pas ramassée, si un lampadaire éclaire mal, si des animaux divaguent, etc ...

L'équipe municipale est là et sera toujours là pour votre bien être mais quand nous constatons une fois de plus qu'en 2015 (je m'adresse à tous, jeunes et adultes) les espaces publics repensés et rénovés ont à nouveau subi de nombreuses dégradations, il y a un sentiment de colère qui nous envahit. Nous ne pourrions plus accepter de tels actes de malveillance, d'ailleurs la plainte déposée est toujours en cours d'instruction, les auteurs des méfaits ayant été identifiés.

J'AIME MA COMMUNE, NOUS.AIMONS TOUS NOTRE COMMUNE, RESPECTONS NOUS LES UNS ENVERS LES AUTRES ET RESPECTONS TOUS CES LIEUX PUBLICS QUI ONT MODIFIE NOTRE CADRE DE VIE.

Jean-Claude BELLINI

MAIRIE DE CHAUX

Région Bourgogne Franche-Comté
Département Côte-d'Or
Arrondissement Beaune
Canton Nuits-Saint-Georges

Code postal 21700
Code commune 21162

Démographie
Population municipale 464 hab. (insee 2016)
Densité 64 hab./km²

Géographie
Coordonnées 47° 07' 51" Nord 4° 54' 24" Est

Altitude Min. 265 m – Max. 432 m
Superficie 7,04 km²

Les habitants de Chaux sont les Chaulais et les Chaulaises.

Hôtel de ville

1 place de la Mairie
21700 Chaux

Contactez la mairie

Téléphone : 03 80 61 04 08
Fax : 03 80 61 04 08
E-mail : mairie.chaux@wanadoo.fr

www.mairiechaux21700.fr
mairiechaux21700.fr

Horaires de la mairie

Le lundi : de 14h15 à 16h30
Le mercredi : de 10h00 à 11h45



STATION D'EPURATION

Recommandations pour contribuer au bon fonctionnement de la station d'épuration :

La Communauté de communes du Pays de Nuits-Saint-Georges gère la collecte et le traitement des eaux usées ainsi que le service public d'assainissement non collectif sur les 25 communes de la Communauté de communes.

Les eaux usées de votre commune sont envoyées vers une station d'épuration (il existe 5 stations d'épuration sur la Communauté de communes, à Boncourt-le-Bois, Flagey-Echezeaux, Quincey, Meuilley et Villers-la-Faye).

Certaines pratiques sont indispensables pour contribuer au bon fonctionnement des réseaux d'eaux usées et des stations d'épuration.

Les réseaux d'assainissement sont appelés à tort « tout à l'égout » alors que tout ne peut pas être jeté dans les éviers ou les toilettes.

Les agents d'exploitation doivent fréquemment déboucher et réparer les pompes des postes de refoulement* à cause notamment des lingettes qui sont jetées dans les toilettes. Ces lingettes ne se dégradent pas dans les réseaux d'eaux usées mais entraînent des pannes sur les pompes et peuvent boucher les canalisations. Des réparations coûteuses pour la Communauté de communes donc les usagers sont alors nécessaires.

Les lingettes et plus généralement tous corps solides doivent être déposés avec les ordures ménagères.

D'autre part, jeter des corps solides dans vos toilettes risque de boucher vos propres canalisations privées.

L'emballage de certaines lingettes indique qu'elles sont biodégradables et peuvent être jetées dans les toilettes. Cependant, celles-ci, une fois jetées, n'ont pas le temps de se dégrader dans les réseaux et provoquent des dégâts par leur présence dans les réseaux d'assainissement.

Voici les bonnes pratiques à adopter :

Ne jetez pas vos lingettes, vos cotons tiges, vos serviettes hygiéniques, les rouleaux de papier toilette ou vos préservatifs dans les toilettes car ces matériaux ne sont pas dégradables et cela pose de sérieux problèmes dans les réseaux et les stations d'épuration (obstruction et détérioration des pompes), ils doivent être jetés dans la poubelle.

Ne jetez pas de peintures, de détergents ou de solvants comme le white-spirit dans vos toilettes ou vos éviers. Ne les jetez pas non plus dans les grilles ou les bouches d'évacuation situées dans la rue, ils rejoindraient directement le fossé ou la rivière. Apportez-les à la déchèterie la plus proche de chez vous où ils seront traités puis valorisés en respectant l'environnement.

Ne jetez pas les huiles de vidange ou de friture dans vos toilettes ou vos éviers. Ne les jetez pas non plus dans les grilles ou les bouches d'évacuation situées dans la rue, ils rejoindraient directement le fossé ou la rivière. Apportez-les à la déchèterie pour qu'elles soient valorisées.

N'utilisez pas trop de lessives ou de liquide vaisselles, le petit plus que l'on ajoute n'est souvent pas indispensable et augmente la pollution à traiter à la station d'épuration.

Ne jetez pas vos vieux médicaments dans l'évier ou dans les toilettes.

Les médicaments tuent les bactéries présentes dans les bassins de la station pour éliminer la pollution. Donnez-les à votre pharmacien, ils seront retraités sans polluer l'environnement.

Pour plus d'informations, vous pouvez visiter le site Internet de la Communauté de communes : <http://www.paysdenuitssaintgeorges.com/Environnement.html>

* Poste de refoulement : regard équipé de pompes mis en place lorsque l'écoulement gravitaire n'est plus possible et destiné à évacuer les eaux vers une canalisation gravitaire afin que l'écoulement naturel puisse de nouveau avoir lieu.

SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU DES HAUTES COTES

**SEANCE DU 21 septembre 2015
à 18h00 à la Salle des Fêtes de Chaux**

Convocation du 17 mars 2015

Sous la Présidence de Monsieur Philippe BALIZET

MEMBRES PRESENTS : Mesdames Danielle LACOUDRE, Valérie DUREUIL, Christiane DREVON, Messieurs Yves-Patrick BOTTOU, Denis MERLE, Daniel DESAINTE-MAREVILLE, Roger GUILLEMINOT, Jean-Paul SERAFIN, Jean-Claude MALSERT, Jean-Jacques PINTADO, Michel LEPINAUX, Fabrice SAUVAGEOT, Denis GAILLOT, Philippe DONCHE-GAY, Pascal BONVALOT, Philippe BOUDIER, Philippe ROUARD

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Marilyn TURMEL, Benjamin VAN BERGEN, Vincent CARDON

MEMBRES ABSENTS : Mesdames Séverine BOURQUIN, Lucie DIONISIO, Messieurs Florian RESSY, Jean PROST, Daniel THEVENOT, Yan VIGNERAS, Sébastien POUPON, Stéphane ROSSIGNOL, Eric BOUCHART, Benoit CLEMENT, Paul SIMON, Gwenaël GUERMEUR, Olivier GUILLEMARD, Gaëtan BRUSSE

INVITES : Messieurs Alexandre MINCHIN, Rudy VADUREL de VEOLIA, Michel GUILLAUME de GUESAC'EAU, Jean-Claude BELLINI, maire de Chaux, Laurent ROUANNET, CC de Gevrey-Chambertin

INVITES EXCUSES : Pierre Alexandre PRIVOLT, Hubert POULLOT, Christophe LUCAND, Claude REMY, Frédéric LESCAO

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Paul SERAFIN

Le compte-rendu de la réunion du Comité Syndical en date du 26 mars 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Avant d'ouvrir la séance, M. le Président souhaite présenter à l'assemblée M. Alexandre MINCHIN, responsable d'exploitation Sud Bourgogne chez Véolia, remplaçant de M. Rudy VADUREL, interlocuteur direct du Syndicat et des communes.

I – Présentation du rapport technique et financier concernant la gestion déléguée du service public d'eau potable pour l'année 2014

M. Michel GUILLAUME, Guesac'eau expose aux membres le rapport 2014. Il rappelle que le syndicat regroupe les communes de Arcenant, Chaux, Fussey, Magny-les-Villers et Meuilley soit 1 893 habitants, déclinées en 3 contrats en affermage par VEOLIA.

Exploitation :

Le fermier a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

Le Syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des biens. Pour 2014, l'eau a été distribuée à 899 abonnés (avec une légère hausse par rapport à 2013 + 0,33 %).

Production :

Le Syndicat possède 2 sources qui ont fourni 87 340 m³ d'eau traitée par simple désinfection. Afin de répondre à la demande des usagers il a importé de la Communauté d'Agglomération de Beaune un volume de 28 291 m³ en légère hausse par rapport à l'année précédente. Cette différence s'explique par la pose d'un compteur en sortie de source. Pour mémoire était facturée au Syndicat, les années antérieures, la consommation effective des foyers. Depuis 2014, celle-ci inclue les pertes sur réseau.

Par ailleurs, le Syndicat a exporté 10 858 m³ à la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin pour permettre l'alimentation en eau potable de la commune de Chevannes. M. ROUANNET signale que la situation, en termes de rendement et donc de pertes, s'est désormais sensiblement améliorée par une gestion optimisée du remplissage du réservoir, avec asservissement du pompage (+ 85 %).

Distribution

La distribution s'effectue via le réseau de 38 km. La consommation des foyers a subi une hausse de + 9,38 % par rapport à 2013. Celle-ci est désormais au plus juste avec la pose des compteurs radio relevés. A noter Arcenant est en cours d'aménagement, Marey, Fussey, Magny pourraient en être dotés en 2018.

Compte-tenu des fuites et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs,...) le rendement était de 85,8 % en 2014 bien au deçà de la moyenne nationale (il était de 80,7 % en 2013).

Le taux de renouvellement des canalisations est de 0,6%.

Qualité

Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau du Syndicat est de bonne qualité. Afin de la maintenir et de l'améliorer une démarche de protection de ressource en eau est en cours.

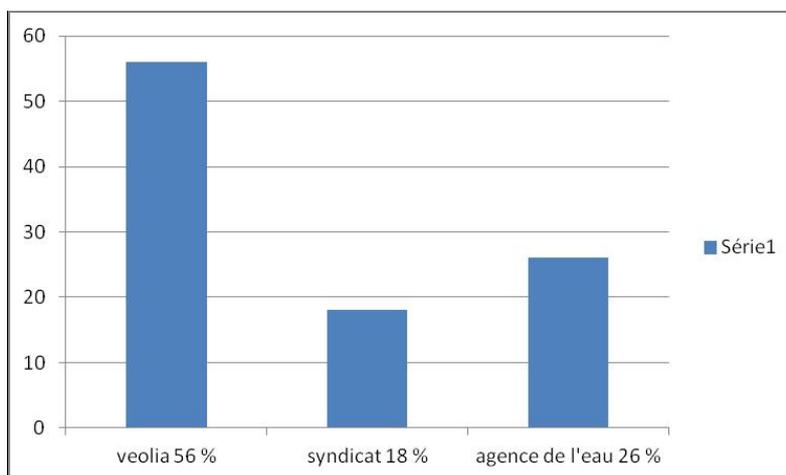
Prix

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m3 consommé.

Au total un abonné domestique consommant 120 m3 payera de 176,05 € à 213,83 € (sur la base du tarif au 1er janvier 2015, toutes taxes comprises, selon sa commune de résidence. Dans le but d'éviter ces disparités, le Syndicat travaille avec Véolia à chaque terme de contrat sur un lissage des prix.

Par rapport à 2014, l'augmentation du coût du service varie de 0,58 % à 1,7 %.

Les répartitions sont définies comme suit :



Les excédents actuels du Syndicat ne permettront pas de financer le renouvellement des réseaux (moyenne 50 ans). Une réflexion est donc engagée sur une éventuelle augmentation du prix de la part syndicale (0,5 cts/l). Celle-ci sera évoquée lors du prochain vote du budget.

II – Délibération à prendre :

Adoption du rapport 2014 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, du délégataire sur l'exploitation du service.

Les membres de l'assemblée après avoir pris connaissance des rapports d'activités 2014, et après en avoir délibéré, adoptent à l'unanimité les rapports 2014 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Amortissement station Jaugeage et Etude préliminaire – Périmètre de protection

Monsieur le Président rappelle que, conformément au CGCT le Syndicat est tenu d'amortir les travaux et études réalisés. Il précise que les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante sur proposition du Président. Compte-tenu des sommes engagées, le Président propose d'amortir comme suit :

Immobilisation Incorporelle	Durée d'amortissement	Montant
Etude mise en place station Jaugeage	1 an	3 588 €
Etude préliminaire – périmètre de protection	1 an	7 480,98 €
Subventions périmètre de protection et station Jaugeage	1 an	8 910,16 €

Les membres du Syndicat, après en avoir délibéré décident d'amortir sur une année les travaux et subventions figurant sur le tableau ci-dessus.

Convention CC Nuits / secrétariat

Monsieur le Président souligne que le secrétariat du Syndicat est actuellement assuré par un membre du personnel de la CC de Nuits St Georges, que le législateur impose désormais qu'un acte administratif soit signé entre les deux parties concernées afin de définir les modalités d'intervention et de rémunération de l'agent. Les membres du Comité, après avoir pris connaissance du document et après en avoir délibéré décident de signer la convention de mise à disposition de service entre la Communauté de Communes du Pays de Nuits St Georges et le Syndicat pour l'année 2016.

Demande de subventions périmètre de protection du captage de la source de la Fontaine de la Douée

Monsieur le Président expose au Comité Syndical l'avant projet se rapportant à la protection du captage de la Fontaine de la Douée qui est estimé à 9 500 € HT. Il spécifie que cette étude peut être subventionnée par le Conseil Départemental de la Côte d'Or et l'Agence de l'Eau. L'assemblée, après en avoir délibéré, charge Monsieur le Président de solliciter les différents organismes pouvant financer cette opération.

III – Point sur la loi " NOTRe "

La loi " NOTRe " impose une reprise de la compétence eau potable aux communautés de communes en 2020, au plus tard. Ce transfert programmé a déjà fait l'objet de plusieurs réunions de travail de la part des syndicats et certaines communes du canton. Cependant, les textes officiels n'étant pas encore publiés, la CC de Nuits a souhaité la parution avant de poursuivre la réflexion. Une nouvelle rencontre avec l'ensemble des Présidents des Syndicats, des communes en régie et la CC de Nuits est prévue le 5 octobre prochain.

Toutefois, les membres de l'Assemblée souhaitent exprimer leurs inquiétudes sur les orientations prises par ladite loi. A cet effet, une délibération sera adressée à M. le Préfet de la Côte d'or.

Philippe BALIZET



Source d'Arcenant

LES PIMPRENELLES

Connaissez-vous les « Pimprenelles » ?

Une exposition très dense en a relaté l'histoire à la fin du mois d'Août 2015 ... Quelques dates : 1945, 1975, 1988, 1998, 20P et enfin 2015 marquent, dans le temps, l'attachement de l'Association des Pionniers de France à la commune de CHAUX. La toute dernière, le 28 Août dernier, fêtait les 20 ans de la réouverture des locaux de la Colo des « Pimprenelles » à l'accueil des enfants (35 par séjour en Juillet et en Août, tranche d'âge 6 à 11 ans). C'est une longue et belle histoire de 70 années qui était résumée avec l'exposition visitée au cours de l'inauguration par de nombreuses personnalités locales, départementales et régionales qui ont honoré cet événement en s'intéressant vivement aux explications de la Présidente Liliane BOISSON. Des débuts, dès les années d'après guerre avec l'accueil sommaire dans le village même de Chaux, à l'installation sous toiles sur le plateau, site recommandé par le corps médical à l'époque, à son déplacement près du lavoir sur les conseils avisés des Services de Jeunesse et Sports, à la construction en dur de sanitaires puis de dortoirs, jusqu'à la fermeture en 1975 pour cause de non conformité aux nouvelles normes, c'est une très longue histoire qui fut relatée dans l'album souvenirs « de 1945 à l'aube de l'an 2000 » hélas maintenant épuisé. De son appellation d'origine « les Vaillants et Vaillantes » fondé par l'Union de la Jeunesse Républicaine de France, mouvement issu de la Résistance à l'occupant à son appellation actuelle « les « Pionniers de France », l'Association très attachée à la commune de CHAUX, a toujours trouvé appui et soutien des Maires et Municipalités qui se sont succédé depuis. Merci donc à Messieurs Paul BOULAY, Charles BOUCHARD, Paul BONNAIRE, Charles-Marcel BOUCHARD, Philippe BALIZET, Jean-Claude BELLINI. Aujourd'hui nous continuons ces échanges chaleureux avec la commune de CHAUX. Peu de villages peuvent se flatter d'être aussi connu et apprécié jusqu'à l'international et dans notre pays même. De son créateur Georges BOISSON, trop tôt décédé en 1987, à ses successeurs Marcel HARBELOT et Alain COSOTTI qui ont pris la relève dès 1988 pour reconstruire cette colonie des « Pimprenelles », à ceux qui continuent à l'entretenir et à l'embellir, nombreux sont les bénévoles encouragés par nos Membres Bienfaiteurs qui répondent à chaque sollicitation, les liens qui nous unissent à CHAUX sont toujours solides.

Rosanne HARBELOT



JOURNEE DE L'ARBRE

Grande journée de l'arbre : Le samedi 21 novembre 2015



photos G. DUVERNET, le Bien Public.

Dans le cadre de la douzième édition de la journée de l'arbre , la commune de Chaux a proposé une plantation d'arbres. Les enfants et habitants ont été invités à participer à cette journée.

A la Sainte Catherine, tout bois prend racine.



LES CHAULAIS ET LES CHAULAISES ONT DU TALENT, AUJOURD'HUI...

André RADIX



La retraite. Le temps de faire ce que l'on aime. J'ai toujours désiré faire de la poterie. J'ai cherché une école de poterie et un ami m'a dit qu'il suivait des cours de sculpture... Pendant dix ans j'ai fait de la sculpture, toutes les semaines, chez M Fontenille à Dijon.

Observer le modèle, modeler la terre et s'approcher de la forme brute, respecter les proportions, arriver lentement à la forme recherchée... Il ne faut pas hésiter à recommencer. De la patience, beaucoup de patience. C'est parfois démoralisant : le soir, je crois avoir bien fait, en arrivant le lendemain matin, je vois tous les défauts, et je reviens sur le travail de la veille... Je laisse sécher la terre un mois ou deux. Puis c'est la cuisson. Température 1200°C. La terre s'est transformée en pierre... du moins, elle en a la dureté.

C'est toujours une grande satisfaction de voir la sculpture terminée.

Ma sculpture la plus grande, le cheval de la Saint Vincent, est actuellement à l'Imaginarium, à Nuits Saint Georges (cheval grandeur nature). J'ai fait aussi la Marianne qui est à la mairie du village. Dans mon atelier, les statues que je préfère sont exposées : quelques bustes, et des silhouettes de personnages.





J'ai tout de même fait un peu de poterie. Durant deux années, je suis allé à la Maison de la Culture de Gevrey Chambertin. Le potier est un magicien : en quelques minutes, au tour, il transforme un bloc de terre en un pot, ...quand tout va bien. Puis c'est la cuisson, l'émaillage, et encore une cuisson...

J'ai le projet de mettre de l'émail sur certaines de mes statues. J'ai fait des essais sur de petits échantillons de terre. Essais satisfaisants. Je suis presque prêt à commencer, presque... Quand on travaille seul, il y a toujours de l'imprévu. Une activité nouvelle est toujours longue à mettre en place... et les journées de retraité ne durent que 24 heures.



Un siècle d'histoire, nos racines, nos origines, celles de notre village.

Décembre 1904

Règlement sanitaire municipal

Dans les constructions neuves, les parois construites en pierre, brique ou bois seront enduites ou tout au moins badigeonnées à l'intérieur à la chaux.

Les constructions en pisé ne pourront être élevées que sur une fondation en hourdée de chaux hydraulique jusqu'à 30 centimètres au-dessus du sol. La couverture et la sous couverture en sont interdites pour les maisons, granges, écuries et étables. Le sol du rez de chaussée s'il n'est pas établi sur cave, devra être surélevé de 30 centimètres.

La cuisine :

Pièce commune, doit être largement pourvue d'espace, d'air et de lumière et autant que possible sera munie d'un évier.

Chambres à coucher :

Toute pièce sera bien éclairée et ventilée, hauteur 2m 60 sous plafond et d'une capacité d'au moins 25 mètres cubes. Les fenêtres devront avoir une superficie suffisante pour éclairer et aérer le local. Il est interdit d'habiter dans les caves et sous sols.

Eaux d'alimentation :

Les sources seront captées soigneusement et protégées de façon qu'aucun corps étranger ne vienne corrompre l'eau. Les puits seront fermés à leur orifice et couvert d'une margelle en pierre dure.

Les puits seront protégés contre toute infiltration, ils seront placés à une distance convenable des fosses à fumier, à purin et des fosses d'aisance. Ils seront nettoyés chaque fois que l'autorité sanitaire le jugera nécessaire.

Écuries et étables :

Les sols des écuries et étables devront être rendus imperméables dans la partie qui reçoit les urines. Les murs des écuries et étables seront blanchis à la chaux.

Celliers pressoirs et cuvages :

Les celliers, pressoirs et cuvages seront bien éclairés et aérés.

Mare :

La mare existant dans la commune sera nettoyée chaque fois qu'il sera nécessaire. Il est défendu de jeter quoi que ce soit dans cette mare. Les vases provenant du curage seront déposées loin des habitations. Il est interdit de jeter les animaux mort dans la mare ou de les enterrer à proximité des habitations ou puits.

Rues :

Les rues devront être tenues dans un état de propreté convenable. Chaque propriétaire est tenu de nettoyer la rue devant sa propriété.

ACTIVITE DU COMITE DES FETES "CHAUX BIZZ"

Nos dernières activités :

Mardi 14 juillet, nous avons proposé aux enfants présents un lâcher de ballons. A chaque ballon était attachée une carte permettant à toute personne la récupérant de nous la renvoyer afin de connaître la distance parcourue par le ballon en cause. A ce jour aucune carte ne nous a été retournée...



Samedi 29 et dimanche 30 août, nous avons prévu d'organiser sur ces 2 dates notre exposition dans les granges de la commune. Malheureusement faute de lieux d'expositions et d'exposants nous avons été contraints d'annuler cette animation. Nous vous donnons rendez-vous en 2016 pour le même type d'exposition ou pour une variante qui pourra convenir au public.

Samedi 12 septembre :

Olivier VILLA était de retour pour une soirée diner concert. Un public moins nombreux qu'espéré, mais un public enchanté par cette soirée.



ACTIVITE DU COMITE DES FETES "CHAUX BIZZ"

Samedi 26 septembre, 23 marcheurs ont profité des champs et des bois de la commune pour une agréable balade suivie d'un goûter bien apprécié après l'effort.

Et toujours les 3ème mardi de chaque mois, rendez-vous à la salle communale, pour nos soirées "jeux de cartes" qui réunissent de fidèles amateurs de tarot et d'autres jeux de société.

Nos activités à venir :

A noter pour les prochains mois :

Venue de la troupe K6 THEATRE le **23 janvier 2016**

Retour de la troupe de théâtre « En Bonne Compagnie » pour une nouvelle pièce le **19 mars 2016**.

Concert des Petits Chanteurs à la Croix de Bois le **28 avril 2016** à l'église **Saint Denis de Nuits-Saint-Georges**.

Vide grenier le dimanche **29 mai 2016**.



CHAUX-VILLAGE-PATRIMOINE

CROQUANTS :

On peut imaginer, qu'au moyen âge, un convoi gallo-romain venant de Provence et lourdement chargé d'amphores d'huiles et de vins, ait pu proposer à la dégustation lors de son étape au site de l'Ecartelot, à proximité d'Arcenant, une gourmandise emportée de leur village...des croquants aux amandes .Cette recette ancienne est facile à réaliser.

Voici les ingrédients:

2 œufs, 200g de sucre, sucre vanillé si souhaité, 200g de farine et 200g d'amandes entières.

Battre les œufs avec les sucres, ajouter la farine et les amandes et former une boule. Cette boule sera partagée en 4 boudins de 20cm environ ; les poser sur une plaque adaptée et les faire cuire au four à 170 degrés pendant 30 à 40 mn environ. Couper dès la sortie du four, avec un couteau scie, en faisant des tranches, en biais, de 2 cm. A déguster...en pensant au soleil provençal !

Chaux Village Patrimoine



CHAUX-DISTRIPAIN

Inauguration du distributeur de pain et oeufs installé devant la salle des fêtes



REPAS DES AINES



photos G. DUVERNET, le Bien Public.

CHAUX - LUMIERES DE NOEL



RUBRIQUE PRATIQUE ET CIVISME

Raticide

Les personnes qui souhaitent avoir du raticide sont informées qu'il y a des sachets à leur disposition en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie.

Nuisances sonores

Rappel de l'arrêté préfectoral du 16 juin 1999

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, débroussailleuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, etc... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30.
- les samedis de 9 heures à 12h et de 15h à 19h.
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Rappel concernant l'accès en déchèterie :

Les déchets suivants sont strictement interdits en déchèterie :

- les sacs d'ordures ménagères
- les médicaments
- les déchets hospitaliers ou médicaux
- les explosifs
- amiante et amiante-ciment
- suie, goudron, shingle pour toiture
- les pneus agraires et poids lourds
- les carcasses de voitures, de camions ou de matériels agricoles
- les déchets putrescibles, les excréments d'animaux
- les déchets radioactifs

Les sacs d'ordures ménagères sont strictement interdits en déchèterie. Les sacs ramassés sur la commune, au Point d'Apport Volontaire doivent être déposés dans les bacs roulants de la commune. En cas de dépôts sauvages importants, il convient de prévenir le service déchets de la Communauté de Communes au 03.80.61.18.19.

En cas de manifestation sur votre commune, des bacs supplémentaires peuvent être mis à disposition ponctuellement. Seules les levées enregistrées seront facturées.

Pour rappel horaires d'ouverture des déchèteries depuis le 02/11 :

Quincey (chemin de la station) : lundi 9h-12h / mercredi 14h-17h / samedi 9h-12h-14h-17h

Flagey Echezeaux (rue du chemin neuf) : lundi 14h-17h / mercredi 9h-12h / samedi 9h-12h-14h-17h

Nuits Saint Georges (route de Chaux) : du lundi au vendredi 14h-17h / samedi 9h-12h 14h-17h

Les déchèteries sont fermées les dimanches et jours fériés. Il est rappelé que les dépôts sont limités à 3 m3 par jour.

ARTISANS & PROFESSIONS LIBERALES

Grégory GRISETTO

– auto entrepreneur – maçonnerie – carrelage – travaux neufs et rénovation – création et entretien extérieur – Tél. : 06.15.30.32.58 – Mail : gregory.grisetto@orange.fr

BRANDAO Publicité

– 58 rue du Général de Gaulle – 21700 Nuits St Georges – Tél. : 03.80.62.38.02 – Fax : 03.80.62.32.65

Dominique GUENOT

– Garage agricole – tondeuses – tronçonneuses – Tél. : 03.80.61.26.31 – Fax : 03.80.61.39.34
– 1 Place des Marronniers – 21700 Chaux

James CHAUVENET

- couverture – zinguerie – Tél. : 09.60.19.11.54 – 6 rue Fontenotte – 21700 Chaux

Patrick HOUGUET « La Pierre Angulaire »

- vente – taille et pose de pierres naturelles – Tél. : 03.80.62.79.37 ou 06.45.47.56.41 – Fax : 03.80.48.02.11 – Route de Meuilley – 2100 Chaux

Dominique RICHAUD

– facteur d'orgues – Tél. : 03.80.62.14.60 – Fax : 03.80.62.14.72 – Moulin Moneau – 21700 Chaux

Jean-Carlo MARTORANA

- artisan électricien – Tél. : 03.80.61.13.69 – Fax : 03.80.61.32.70 – 2 rue des Belles Chaumes – 21700 Chaux

Stéphane COLLIAT « Inno'vision Technology »

- traitement de l'humidité dans les habitations – Tél. : 03.80.770.770 – 12 Place des Marronniers – 21700 Chaux

Gilles BORDNER « Maçonnerie-rénov de la Côte de Nuits »

- Tél. : 03.80.62.11.75 – 20 rue Robert – 21700 Chaux

Julien MINARD – Pizzeria « L'IMPREVU »

- Service traiteur – Tél. : 06.60.87.53.39 – 6 rue du Cassis – 21700 Chaux

Christelle LAURENT

– orthophoniste – Tél. : 06.19.05.85.54 – 30 rue du Cassis – 21700 Chaux

Yves-Patrick BOTTOU

– tout aménagement intérieur – Tél. : 06.11.74.01.48 – 9 rue des Cudes – 21700 Chaux

Aline CHRISTOV

– infirmière D.E. – Tél. : 03.80.61.25.24 – 18 rue de la Serrée – 21700 Chaux

ETAT CIVIL

Décès :

Mme Marie Thérèse PRAT veuve DE CIAN décédée le 4 décembre 2015 à Joyeuse (Ardèche)

Naissances :

Enzo CORDIER né à Dijon le 10/08/2015

Xavier PERRAUT né à Dijon le 24/08/2015

Louise CHAVOT née à Beaune le 16/09/2015



**NOUS SOUHAITONS NOS MEILLEURS VOEUX POUR 2016
A TOUS LES HABITANTS DE LA COMMUNE DE CHAUX**



– Ont participé à ce numéro:

–
–

- Danielle Lacoudre
- Michel Lacoudre
- Michel Jardel
- Jean-claude Bellini
- Jean-Claude Chapelle
- André Radix
- Daniel Desainte-Mareville
-

– Suggestions:

d.dm.chaux@orange.fr